

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2023_6_11**

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 07 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame RELET Graziella, 1ère Adjointe.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 30 Juin 2023

Présents : 14

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Prise en charge des frais
d'acquisition pour
l'aménagement de la RD 35**

Pouvoirs :

Monsieur CARTERET Michel a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle
Monsieur NICOLEAU Thierry a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur CARTERET Michel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Vu la délibération D_2015_5_3 du 10 avril 2015 relative au projet d'aménagement et de sécurisation de la RD35,

Vu la délibération D_2016_8_11 du 8 juillet 2016 relative à l'acquisition foncière de parcelles RD35 et rétrocession au Département de la Charente,

Dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de la RD35 par le Département de la Charente, la commune a procédé aux acquisitions des emprises nécessaires en 2016.

Il reste quelques acquisitions en cours chez le notaire et afin clôturer ces dossiers, il est nécessaire de délibérer pour la prise en charge des frais d'acquisition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la prise en charge des frais d'acquisition liée à cette affaire.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/07/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 18/07/2023

**Le Maire,
Michel CARTERET**



Pour le Maire et par délégation,

L'adjoint au maire, M^{me} Graziella RELET